

## VOYAGES CLASSÉS PAR PARTIES DU MONDE.

### AFRIQUE.

**L'occupation du Mzab.** — A la séance du samedi 4 novembre, M. Harold Tarry, membre de la commission du chemin de fer Trans-Saharien, a fait à la Société de Géographie de Marseille la communication suivante sur l'occupation du Mzab.

« On désigne sous le nom de *Confédération du Mzab* un territoire situé en plein désert, dans un pays rocheux, coupé par de profonds ravins, qui se trouve au sud de nos possessions algériennes entre Laghouat et Ouargla.

Deux rivières, dans lesquelles il coule très rarement de l'eau, l'Oued Nça et l'Oued Mzab le traversent de l'Ouest à l'Est, recevant un grand nombre d'affluents qui forment ce réseau de vallées désignées sous le nom de Chebka.

Ce territoire dénudé contient des villes fortifiées entourées chacune d'une oasis arrosée par de nombreux puits ascendants ; la nappe artésienne étant très profondément encaissée sous le sol, il ne s'y trouve aucun puits jaillissant. A Beni Isguen, on a creusé à plus de cent mètres de profondeur sans trouver l'eau jaillissante.

Les Mozabites sont originaires des villes d'El-Frane et Sedrata qu'ils ont abandonnées, il y a sept cents ans, lors de l'invasion arabe, et que mes fouilles ont remises au jour en janvier et février 1881.

Les rapports entre le Mzab et la France ont été réglés jusqu'à présent par une convention du 29 avril 1853 dont voici le texte :

« Il ne saurait être question d'un traité de commerce entre vous et nous, mais bien réellement de votre *soumission à la France*. En dehors de cette pensée il ne peut y avoir entre nous aucun arrangement.

« Vos ressources de toute espèce nous sont connues ; chaque ville ne paiera que ce qu'elle peut raisonnablement payer.

« Si vous faites cela, vous serez comptés comme nos serviteurs ; notre protection vous couvrira partout, dans vos voyages à travers nos tribus et pendant votre séjour dans nos villes. Votre commerce ne

sera grevé d'aucun droit (*goumercy*), dont nous ne voulons pas entre nous et vous.

« Nous ne voulons en aucune façon nous mêler de vos affaires intérieures ; vous resterez à cet égard comme par le passé.

« Ce sera donc à nous de régler, dans nos villes, le prix de perception de la somme que vous devrez verser chaque année au beilik ; nous ne nous occuperons de vos actes que lorsqu'ils intéresseront la tranquillité générale et les droits de nos nationaux et de nos tribus soumises.

« Quant à votre commerce avec le Maroc et avec Tunis, il continuera avec l'obligation de payer à nos frontières, aux lieux que nous vous ferons connaître, les droits que la France impose aux marchandises étrangères.

« Faut de se conformer à ces prescriptions, vos caravanes seront confisquées par nos gardiens de la frontière ou par les Arabes du Sud à qui nous les donnerons.

« Nous voulons aussi que vous fermiez vos villes et vos marchés aux Arabes qui seront nos ennemis et que vous les repoussiez par la force, comme doivent le faire de bons serviteurs. »

Depuis 1853, la Confédération du Mzab paie un tribut annuel à la France, comme la République d'Andorre, qui se trouve dans des conditions analogues. Ce tribut était à l'origine de 45,000 fr. ; puis des arrêtés du gouverneur général l'ont augmenté des centimes additionnels frappés sur l'impôt arabe en général pour la constitution de la propriété et le tribut s'est élevé ainsi à 49,837 fr. 66 cent.

De son côté, le gouvernement français n'a jamais eu à user de rigueur vis-à-vis de la Confédération. Les colonnes militaires qui, chaque mois, parcourent le pays et promènent le drapeau français de Laghouat à Ouargla et Mettli, suffisent à faire respecter notre autorité. Quatre hommes et un caporal escortés de quelques spahis pourraient soumettre à nos institutions ce peuple de marchands, qui a tellement horreur de la guerre que chaque ville entretient une tribu arabe mercenaire, dont les membres sont chargés, moyennant certains privilèges, de se battre pour les habitants en cas de guerre ou de dissensions intestines de ville à ville, ce qui arrive très fréquemment.

Aujourd'hui, la France, désireuse de fermer cet arsenal où nos tribus dissidentes du Sud viennent s'approvisionner de poudre de guerre et d'armes, et d'établir une solide base d'opérations pour la campagne que l'on dirigera peut-être contre les Touaregs, afin

de venger l'assassinat des membres de la mission Flatters, est disposée à abandonner le *modus vivendi* actuel pour prendre directement l'administration et le gouvernement du Mzab en l'assimilant complètement aux autres territoires algériens au milieu desquels il est englobé ; mais cette assimilation se fera sans effusion de sang ; elle satisfaira même le vœu de la plus grande partie de Mozabites, qui sont las de ces dissensions et de ces assassinats politiques, troublant continuellement le pays, et qui ont pu apprécier les avantages résultant du fonctionnement de nos institutions.

En tous cas, pour empêcher toute manifestation hostile de se produire, le général de Latour-d'Auvergne, qui commande la subdivision de Médéa, va se rendre au Mzab avec une colonne de 1,200 à 1,500 hommes. Déjà des détachements de zouaves et de tirailleurs de la garnison d'Alger viennent d'être dirigés sur Médéa où se forme la colonne qui va partir dans quelques jours.

Les villes du Mzab sont au nombre de sept : *Ghardaïa*, la principale, compte environ 20,000 habitants ; à quelques kilomètres de distances, se trouvent *Melika*, *Bou-Noura* et *Beni-Isgnen*. Ce groupe de quatre oasis se trouve à peu près à moitié chemin sur la route de Laghouat à Ouargla. A dix kilomètres à l'est de Ghardaïa se trouve la ville d'El-Ateuf dont l'oasis dépérit de plus en plus faute d'eau ; à deux journées de marche au nord de Ghardaïa se trouve la ville de Guerrara ; enfin, à une journée de marche à l'ouest de Ghardaïa, se trouve la ville de Berryan.

Berryan est donc la première ville mozabite que la colonne du général Latour d'Auvergne rencontrera sur son chemin en partant de Laghouat. J'en ai levé le plan à la boussole il y a deux ans, et je présente ce plan à l'échelle de 1/200 à la Société de Géographie de Marseille.

On y laissera une petite garnison ; mais le centre de l'occupation française sera à Ghardaïa, où l'on va installer un fort et un bureau arabe pour l'installation desquels on dépensera de 300 à 400,000 fr.

La ligne télégraphique de Laghouat à Ouargla, qui a été votée il y a deux ans par la commission supérieure des communications transsahariennes, va être établie d'urgence pour fonctionner à la fin de l'année au moins entre Laghouat et Ghardaïa.

Déjà un établissement de poste a été créé à Ouargla, par une décision ministérielle, il y a quelques mois, et une garnison y a été

établie l'hiver dernier, après les grands travaux effectués par le service du génie pour la réparation du mur d'enceinte, la fermeture des fossés pleins d'eau croupissante qui engendraient la fièvre et la construction des casernes. L'occupation du Mزاب combinée avec celle du sud Oranais, complètera une ligne solide d'avant-postes, qui nous permettra d'étouffer dans leur germe toutes les insurrections dont le foyer se trouve toujours parmi les tribus dissidentes du Sahara. » — H. TARRY.

Depuis que cette communication a été faite à notre Société, l'annexion du Mزاب, opérée sans difficultés, est un fait accompli.

Le général Latour d'Auvergne est entré à Ghardaia.

Aux termes de la proclamation signée par le Gouverneur général, les Mozabites conserveront leur organisation municipale et leur justice locale avec appel devant nos tribunaux. Les présidents des Djemaas seront nommés par le Gouverneur général.

**La population de l'Algérie.** — Dans notre dernier *Bulletin* nous avons donné les chiffres bruts de la population de l'Algérie ; aujourd'hui, nous publions la décomposition par origine et par nationalité, d'après le recensement de 1881, de cette population.

Département d'Alger. — Français, 98,807 ; israélites naturalisés, 11,582 ; indigènes musulmans, 1,083,275 ; étrangers, 59,127. Total : 1,252,791.

Département d'Oran. — Français, 70,575 ; israélites naturalisés, 14,588 ; indigènes musulmans, 595,933 ; étrangers, 87,451. — Total : 768,547.

Département de Constantine. — Français, 64,555 ; israélites naturalisés, 9,495 ; indigènes musulmans, 1,171,811 ; étrangers, 43,366. — Total : 1,289,227.

En rapprochant pour l'Algérie tout entière les chiffres de deux recensements de 1876 et 1881, nous obtenons les résultats suivants :

	1881	1876	
Français.....	233.937	198.092	} 156.365 civils. 41.727 milit.
Israélites naturalisés.....	35.665	33.506	
Indigènes musulmans....	2.851.019	2.477.641	
Étrangers.....	189.944	158.387	
	<u>3.310.565</u>	<u>2.867.626</u>	